



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget : fonctionnement

Question écrite n° 25811

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire de lui fournir des indications chiffrées sur le bilan de l'action du secrétariat d'État à l'économie solidaire. Il souhaite connaître le montant des subventions accordées, avec une ventilation par région et par grand secteur d'activité.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à l'économie solidaire, rattaché au ministre chargé des affaires sociales, a été créé par décret du 27 mars 2000. Le changement de gouvernement, intervenu en mai 2002, a mis fin à l'existence du secrétariat d'État en tant que tel. Ses attributions ont alors été reprises par la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale dont les crédits sont inscrits au budget du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative depuis cette année. S'agissant des actions financées sur des crédits non déconcentrés, on peut distinguer 2 types d'intervention du secrétariat d'État : les subventions aux réseaux de l'économie sociale et solidaire : 1,34 M EUR ont été dépensés en 2000, 3,6 M EUR en 2001 et 4,1 M EUR en 2002. Cinq grandes familles de réseaux ont ainsi été financées, qui apparaissent dans le tableau ci-après.

	2000	2001	2002
1 - Les groupements d'acteurs et réseaux nationaux d'appui à l'économie sociale et solidaire	960 322	1 303 439	1 098 567
2 - Les réseaux de développement local durable conciliant efficacité économique et solidarité sociale entre les territoires.	49 241	890 857	1 254 429
3 - Les réseaux de solidarité entre les personnes visant à insérer les populations en difficulté et à activer les dépenses passives du chômage	106 714	442 102	622 664
4 - Les réseaux de développement d'outils financiers et de communication de l'économie sociale et solidaire	126 075	575 037	768 934
5 - Les réseaux internationaux et les partenariats de l'économie sociale et solidaire.	104 428	462 548	407 805

Les appels à projets « dynamiques solidaires » non déconcentrés : ces projets représentaient 0,51 M en 2000, 0,378 M EUR en 2001 et 0,41 M EUR en 2002. En ce qui concerne les actions financées sur des crédits déconcentrés, le tableau ci-après présente leur répartition par régions.

RÉGION	2000	2001	2002
--------	------	------	------

Alsace	159 309,22	176 078,61	352 202,00
Aquitaine	129 581,66	171 505,14	309 075,00
Auvergne	201 232,7	152 449,02	277 140,00
Basse-Normandie	205 806,17	106 714,31	400 195,00
Bourgogne	251 540,88	327 765,39	658 898,00
Bretagne	219 526,58	270 932,39	573 755,00
Centre	245 290,47	228 673,53	540 135,00
Champagne-Ardenne	112 812,27	171 505,14	258 700,00
Corse	30 489,80	45 734,71	91 000,00
Franche-Comte	99 854,11	60 979,61	237 635,00
Guadeloupe	114 336,76	60 979,61	161 650,00
Guyane	56 406,14	30 489,80	76 490,00
Haute-Normandie	83 084,71	214 953,11	362 385,00
Ile-de-France	903 260,43	509 255,94	1 577 584,00
Languedoc-Roussillon	302 611,30	402 465,41	656 680,00
Limousin	177 603,11	160 071,47	275 580,00
Lorraine	292 702,11	322 483,03	561 880,00
Martinique	381 12,25	76 224,51	157 805,00
Midi-Pyrénées	126 532,68	334 625,59	692 860,00
Nord - Pas-de-Calais	492 410,33	449 724,60	1 119 345,00
PACA	112 812,27	764 940,38	850 705,00
Pays-de-Loire	125 770,44	346 059,27	489 680,00
Picardie	91 469,41	147 875,55	282 075,00
Poitou-Charentes	219 526,58	233 757,70	579 860,00
Réunion	117 385,74	91 469,41	276 845,00
Rhône-Alpes	201 232,70	338 894,17	653 530,00

Mayotte			
Nouvelle-Calédonie	45 734,71		
Total	5 194 547,81	6 196 607,40	12 473 689,00

La répartition des projets s'est faite comme suit :

- 20 % des projets concernaient les services aux personnes (personnes âgées, enfants, handicapés), et/ou regroupant des offres/demandes dans des plates-formes multiservices ;
- 15 % avaient pour objet des services aux territoires : développement rural, environnemental, valorisation énergétique, agriculture biologique... ;
- 15 % avaient trait à la lutte contre les exclusions par l'activité économique (jardin d'insertion, valorisation de déchets, chantier-écoles...) et/ou par l'accès au logement ;
- 13 % développaient une fonction d'accueil-accompagnement à la création d'activités d'économie sociale et solidaire : mise en place de couveuses associatives et de coopératives d'activités, d'une société coopérative d'intérêt collectif et d'un groupement d'employeur ;
- 6 % étaient consacrés à la structuration des acteurs du secteur : pôles de développement, plates-formes interassociatives ;
- 5 % portaient sur des outils spécifiques de type finances solidaires, technologies de l'information et de la communication ;
- 3 % avaient pour sa finalité la solidarité internationale et notamment le commerce équitable.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25811

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7569

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4244